



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

office national de la chasse et de la faune sauvage

Question écrite n° 118743

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur l'avenir de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Beaucoup plaident pour la création d'une véritable agence de développement de la chasse, qui soit un pôle d'expertise technique et scientifique pour la faune chassable et ses milieux. Cela signifierait que la police de la chasse devrait quitter l'établissement public pour être affectée à un corps de police capable d'assurer la gestion et le management d'un effectif de 600 gardes nationaux. Dans cette hypothèse, il semble que l'idée la plus répandue, compte tenu du fait que c'est déjà la gendarmerie qui intervient dans plus de 90 % des infractions en matière de grand braconnage, soit une mise à disposition de ces agents sous tutelle du préfet et sous le commandement de la gendarmerie nationale. En conséquence, il lui demande de lui donner sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118743

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1680